



Nombre de membres :

Exercice : 19

Présents : 14

Votants : 16

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-cinq, le seize octobre, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune du VERNET, Haute-Garonne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard TISSEIRE, Maire.

Date de la convocation du conseil municipal : 09 octobre /2025

Etaient Présents les conseillers municipaux suivants : TISSEIRE Bernard, DA COSTA Martine, BAUTISTA Ludovik, PATENOSTRE Lionel, CHIABRANDO Valérie, PONS Alain, IMBERT Viviane, MARCHAND René, BAROTTE Marjorie, MONTEJO Marie, MATHE Nicole ORTIS Hélène, BOYER Denis, DANHO Aimé,

N° 2025-046

### APPROBATION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES DU SIVOM SAGe

Absents représentés : SOUADKI Hezdine (procuration à BAROTTE Marjorie), DEMEILLERS Joël (procuration à Alain PONS)

Absents excusés : PILKOWSI Véronique, MAZZOLO Nathalie

Absent : DEMANGE Serge

Madame MONTEJO Marie a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture de la délibération N°86/2025 du 17 septembre 2025, du SIVOM Saurune Ariège Garonne (SAGe) par laquelle, le syndicat :

- Pour une date d'effet souhaitée au 01/01/2026, l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM pour la compétence « eau » (recouvrant les trois missions (A1 production d'eau potable / A2 transport et stockage vers des réservoirs / A3 distribution au moyen d'un réseau de canalisations jusqu'au branchement et aux compteurs des usagers), pour la communauté d'agglomération « Le Muretain Agglo » aux communes suivantes : Bonrepos sur Aussonnelle (dans l'hypothèse où cette commune ne serait pas sortie du Muretain Agglo au 01/01/2026 comme prévu), Bragayrac, Empeaux, Le Fauga, Fonsorbes, Labastidette, Lamasquère, Lavernose Lacasse, Sabonnères, Saiguède, Saint Clar de Rivière, Saint Hilaire, Saint Lys et Saint Thomas.
- La modification correspondante des statuts (article 3) dans ses deux versions, selon que la commune de Bonrepos sur Aussonnelle sera ou non sortie du Muretain Agglo au 01/01/2026 (Procédure de l'article L 5211-20 du CGCT)
- La modification de la représentation des membres du syndicat et la modification de l'article 6 des statuts (procédure de l'article L 5212-7-1 du CGCT).



Il donne également lecture des statuts modifiés et demande au conseil municipal de se prononcer.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé de Monsieur le Maire suppléant,
- APRES en avoir délibéré et à l'unanimité,
- APPROUVE l'extension du périmètre d'intervention du SIVOM Saurune Ariège Garonne comme votée par celui-ci,
- APPROUVE la modification de la représentation des membres du syndicat comme votés par celui-ci,
- Approuve la modification des statuts dans ses deux versions, telles que votées par le SIVOM.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,  
**Bernard TISSEIRE**



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-préfecture le **20/10/2025**  
et publication ou notification du **21/10/2025**  
Le Maire,